

Enquête NOYADES 2012

Recueil national

1^{er} juin -
30 septembre
2012

Un questionnaire doit être rempli pour toute personne victime d'une noyade ou d'une quasi-noyade suivie d'une hospitalisation ou d'un décès, survenue entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2012 sur le territoire français, et ayant fait l'objet d'une intervention des secours organisés.

Le questionnaire de l'enquête est annexé à la circulaire adressée par le ministère de l'Intérieur à tous les préfets au cours du printemps 2012.

Dans la mesure du possible, les secours doivent informer la victime ou sa famille que les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique dans le but de recenser et décrire les noyades afin d'adapter au mieux les campagnes de prévention. Il est pour cela nécessaire de recueillir les trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom de la victime. Le destinataire de ces informations est l'Institut de veille sanitaire, et la société SEPIA-SANTÉ à qui la réalisation de l'enquête a été confiée par l'InVS. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 juin 1978, la personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification de ces informations et peut s'opposer à ce que des données nominatives la concernant fassent l'objet d'un traitement automatisé. Ce droit s'exerce auprès de l'Institut de veille sanitaire, Département maladies chroniques et traumatismes, Unité traumatismes, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice Cedex (01.41.79.68.75). Pour que l'enquête puisse être exhaustive, même en l'absence de données nominatives, un questionnaire doit être rempli pour toute noyade répondant à la définition d'inclusion et envoyé à SEPIA-SANTÉ.

DÉFINITIONS

- **Sécurité du lieu**

Dispositif de sécurité de piscine : barrière (norme NF P90-306) souple ou rigide d'une hauteur d'au moins 1,10 m entre deux points d'appui, munie d'un portillon, de préférence à fermeture automatique ; alarme sonore de piscine (norme NF P90-307) placée à la surface de l'eau ou autour du bassin ; couverture (norme NF P90-308) souple ou rigide fermant le bassin (volet roulant automatique...) ou abri de piscine (norme NF P90-309) entièrement et convenablement fermé.

Zone de baignade surveillée : zone de baignade aménagée, bénéficiant d'une surveillance par un professionnel assurant la sécurité des baigneurs.

Zone de baignade interdite : zone de baignade dangereuse où il est indiqué qu'il est interdit de se baigner.

- **Stade de la noyade :**

Stade 1 = aquastress : pas d'inhalation liquidienne, angoisse, hyperventilation, tachycardie, tremblements.

Stade 2 = petite noyade : encombrement liquidien broncho-pulmonaire, cyanose des extrémités, hypothermie.

Stade 3 = grande noyade : obnubilation ou coma, état de détresse respiratoire aiguë.

Stade 4 = anoxie : arrêt cardio-respiratoire en cours d'installation ou avéré et coma aréactif.

Le questionnaire doit être **complété le jour même de la noyade** par l'équipe d'intervention auprès du noyé et **renvoyé sans délai à SEPIA-SANTÉ** (ou au plus tard dans les trois jours).

Les données concernant le devenir à la sortie de l'hôpital (décès, séquelles) doivent, dans la mesure du possible, être complétées lorsqu'elles sont connues.

Les questionnaires doivent être saisis sous www.invs.sante.fr/applications/noyades2012/index.html

ou adressés à SEPIA-SANTÉ :

par télécopie : 02 97 28 81 10

ou par courrier :

**SEPIA-SANTÉ - Enquête NOYADES 2012
31 rue de Pontivy
56150 BAUD**

Une copie supplémentaire peut aussi être envoyée à la Préfecture du département (SIDPC).

Tous renseignements sur le déroulement de l'enquête doivent être demandés à SEPIA-SANTÉ.

Personnes contacts : **Marie-Thérèse Guillam et Catherine Salgues, 02 97 28 88 03, noyades2012_sepia@orange.fr**

Les contacts institutionnels sont les suivants :

- à l'Institut de veille sanitaire :

Dr Bertrand Thélot (01.41.79.68.75, b.thelot@invs.sante.fr) ; Linda Lasbeur (01.55.12.53.16, l.lasbeur@invs.sante.fr)

- à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur :

Jean-Pierre Petiteau (01.56.04.73.65/73.72, jean-pierre.petiteau@interieur.gouv.fr)

Ce questionnaire est disponible auprès des personnes ci-dessus et sur le site de l'InVS : www.invs.sante.fr